



2024
COUPE DE
L'AMBASSADEUR
DE CORÉE

28 ET 29 SEPTEMBRE
TROUSSE D'INFORMATION

COMMANDITAIRE EN TITRE : AMBASSADE DE LA RÉPUBLIQUE DE CORÉE



TAEKWONDO CANADA



Korean Cultural Centre Canada
Centre Culturel Coréen Canada

ORGANISATION

COMMANDITAIRE TITRE : L'AMBASSADE DE LA RÉPUBLIQUE DE CORÉE

Adresse : 150, rue Boteler, Ottawa, Ontario, K1N 5A6
Contact pour l'événement : canada@mofa.go.kr

ORGANISATEUR DE L'ÉVÉNEMENT : TAEKWONDO CANADA

Adresse : 2451, promenade Riverside, Ottawa, Ontario, K1H 7X7
Contact pour l'événement : events@taekwondo-canada.com

PLATEFORME ET DATE

PLATEFORME

Plateforme en ligne : les vidéos des prestations sont
soumises via YouTube

DATES DE COMPÉTITION

28 et 29 septembre 2024

ADMISSIBILITÉ

ATHLÈTES

- Il faut être inscrit(e) et en règle avec son organisation provinciale/territoriale de sport et avec Taekwondo Canada
- Les athlètes ceintures noires doivent être titulaires d'un certificat Dan/Poom

PARA ATHLÈTES

- En plus de satisfaire aux conditions susmentionnées, les athlètes concourant en para pomsé doivent obligatoirement être admissibles en INAS tel qu'énoncé dans la liste maîtresse de l'INAS

*****Il incombe à l'athlète individuel de veiller à satisfaire aux exigences susmentionnées.
Les athlètes qui ne satisfont pas aux critères susmentionnés seront disqualifiés *****

FORMAT GÉNÉRAL DES COMPÉTITIONS

DIVISIONS DE POMSÉ

- Pomsé reconnu récréatif en solo
 - 10-8 Gup
 - 7-5 Gup
 - 4-1 Gup
 - Ceinture noire
- Pomsé reconnu de haute performance en solo
 - Ceinture noire
- Pomsé style libre de haute performance en solo
 - Ceinture noire
- Para pomsé reconnu en solo
 - Ceinture noire

COMPÉTITION DE POMSÉ

- La compétition se déroule par moyen d'une soumission de vidéos préenregistrées

- Toutes les vidéos doivent se conformer aux spécifications techniques publiées par la World Taekwondo (Se reporter à la section [exigences applicables aux vidéos](#))
- Les vidéos de pomsé doivent être téléversées sous forme d'une seule vidéo publiée dans le site YouTube personnel de l'athlète ou dans le site YouTube de son club respectif
- Les renvois aux vidéos sur YouTube doivent être soumis sur le formulaire d'inscription au moment de l'inscription, avant la date limite indiquée
 - Les athlètes de haute performance doivent soumettre un renvoi à une vidéo pour chacune de leurs prestations de pomsé (à savoir deux (2) renvois vidéo séparés)
- **Athlètes de niveau récréatif :**
 - L'athlète doit sélectionner la séquence de pomsé obligatoire de son choix dans la liste associée à sa division, tel qu'énoncé dans la section de [Compétition de pomsé récréatif](#)
- **Athlètes de haute performance (pomsé reconnu) :**
 - Les résultats des tirages au sort des compétitions de pomsé sont publiés dans le [site web de Taekwondo Canada](#) le 9 septembre 2024 avant 12h00 HE au plus tard, conformément aux [règles de la World Taekwondo](#)
- **Para athlètes :**
 - L'athlète doit sélectionner la séquence pomsé de son choix
- Durant le processus d'inscription, les athlètes ont le choix de donner leur consentement pour partager leurs vidéos avec les autres compétiteurs et compétitrices dans la page des résultats

NOTATION

- Un minimum de trois (3) arbitres attribuent des points de présentation et de précision
 - La note finale de l'athlète est la moyenne des notes attribuées par tous les trois arbitres
- La note maximale possible en termes de présentation et de précision est de 10,0
- Dans le cas d'une égalité des points, l'athlète ayant obtenu la meilleure note de présentation est déclaré gagnant
 - Si l'égalité persiste, les deux vidéos doivent être évaluées par un groupe d'au moins trois (3) arbitres différents des trois premiers
- Les déductions de points sont énoncées dans chaque section de renseignements sur la compétition :
 - [Compétition de pomsé récréatif](#)
 - [Compétition de pomsé de haute performance](#)
 - [Compétition de para pomsé](#)

NOTATION

- Le processus de notation se déroulera durant la période de compétition, et le classement est basé sur la meilleure note moyenne
- Le processus de notation des séquences de pomsé ne se déroule pas en direct et n'est pas diffusé en ligne

RÉSULTATS

- Le classement est établi sur la base de la meilleure note moyenne
- Les résultats complets seront publiés dans le site web de Taekwondo Canada le 1 octobre 2024
 - Pour les athlètes qui consentent à ce que leur vidéo soit partagée avec les autres compétiteurs et compétitrices, un renvoi à la vidéo sera publié à côté de ses résultats

EXIGENCES APPLICABLES AUX VIDÉOS

- Toutes les vidéos doivent se conformer aux spécifications techniques d'enregistrement vidéo publiées par la World Taekwondo (Les spécifications techniques sont disponibles [ici](#))
- **La totalité de la séquence de pomsé doit être enregistrée dans une seule vidéo ininterrompue**

- ***À partir de la position *Charyeot* (attention) et en terminant sur *Shi-o* (repos). Toute vidéo qui n'est pas un enregistrement continu ou qui commence après le début de la séquence de pomsé ne sera pas notée et sera disqualifiée ***
- Il est interdit de faire quelque montage que ce soit aux vidéos
- Les vidéos peuvent être enregistrées à l'intérieur ou à l'extérieur
- Il est interdit de montrer quelque message politique/religieux que ce soit, de même pour les drapeaux de CNO non-reconnus
- Toutes les vidéos publiées sur YouTube doivent suivre le format nom de fichier suivant : initiale du premier prénom, nom de famille, année de naissance, sexe, division, et pomsé p.ex. B.Rich, 1994, femme, Récréatif 7-5 Gup, Taegeuk 4)

INSCRIPTION

- L'inscription s'effectue par moyen d'un formulaire en ligne accessible via le [site web de Taekwondo Canada](https://www.cognitoforms.com/TaekwondoCanada1/)
 - Le formulaire d'inscription est également accessible ICI ou via le renvoi suivant : <https://www.cognitoforms.com/TaekwondoCanada1/> [2024KoreanAmbassadorsCup](https://www.cognitoforms.com/TaekwondoCanada1/)
- **DÉBUT DE LA PÉRIODE D'INSCRIPTION : 9 septembre 2024 à 0h00 HE**
- **FIN DE LA PÉRIODE D'INSCRIPTION : 24 septembre 2024 à 17h00 HE**

DROITS D'INSCRIPTION

CATÉGORIE	DROITS D'INSCRIPTION
Pomsé récréatif	40,00\$ CAD par participation
Pomsé de haute performance (reconnu et style libre)	60,00\$ CAD par participation
Para Pomsé	40,00\$ CAD par participation

- Les athlètes ont le droit de concourir dans une seule catégorie
 - Pomsé récréatif ou Pomsé de haute performance ou Para pomsé
- Les athlètes de haute performance peuvent concourir dans plusieurs compétitions dans la catégorie de haute performance (à savoir pomsé reconnu en solo et pomsé style libre en solo)
 - Prière de soumettre deux formulaires d'inscription séparés si vous concourez dans les deux disciplines de pomsé reconnu et de pomsé style libre dans la catégorie de haute performance

POUMSÉ RÉCRÉATIF - COMPÉTITION

HOMME SOLO OU FEMME SOLO

DIVISION	ÂGE	ANNÉE DE NAISSANCE	POUMSÉ OBLIGATOIRE
10-8 Gup	Enfants U7	2017+	Taegeuk 1 ou 2
	Enfants 8-9	2015-2016	
	Jeunesse	2013-2014	
	Cadet	2010-2012	
	Junior	2007-2009	
	U30	1994-2006	
	U40	1984-1993	
	U50	1974-1983	
	U60	1964-1973	
	U65	1959-1963	
O65	1958 ou avant		

DIVISION	ÂGE	ANNÉE DE NAISSANCE	POUMSÉ OBLIGATOIRE
7-5 Gup	Enfants U7	2017+	Taegeuk 3, 4 ou 5
	Enfants 8-9	2015-2016	
	Jeunesse	2013-2014	
	Cadet	2010-2012	
	Junior	2007-2009	
	U30	1994-2006	
	U40	1984-1993	
	U50	1974-1983	
	U60	1964-1973	
	U65	1959-1963	
O65	1958 ou avant		

DIVISION	ÂGE	ANNÉE DE NAISSANCE	POUMSÉ OBLIGATOIRE
4-1 Gup	Enfants U7	2017+	Taegeuk 6, 7 ou 8
	Enfants 8-9	2015-2016	
	Jeunesse	2013-2014	
	Cadet	2010-2012	
	Junior	2007-2009	
	U30	1994-2006	
	U40	1984-1993	
	U50	1974-1983	
	U60	1964-1973	
	U65	1959-1963	
O65	1958 ou avant		

DIVISION	ÂGE	ANNÉE DE NAISSANCE	POUMSÉ OBLIGATOIRE
Ceinture noire	Enfants U7	2017+	Koryo, Keumgang ou Taebaek
	Enfants 8-9	2015-2016	
	Jeunesse	2013-2014	
	Cadet	2010-2012	
	Junior	2007-2009	
	U30	1994-2006	
	U40	1984-1993	
	U50	1974-1983	
	U60	1964-1973	
	U65	1959-1963	
O65	1958 ou avant		

POUMSÉ RÉCRÉATIF - UNIFORME

- N'importe quel uniforme au style de la World Taekwondo (WT)

POUMSÉ RÉCRÉATIF - DÉDUCTIONS

- Des déductions majeures d'erreur de précision (-0,3) sont applicables pour chaque instance de :
 - Pas supplémentaire devenu nécessaire pour contourner un objet ou parce que l'espace est trop petit
 - Omission de kihap et/ou taper le pied
 - Mouvement de la main et/ou du pied en dehors du champ de visibilité de la caméra ou difficile à cerner à cause d'un mauvais éclairage
- Une déduction ponctuelle de 0,6 points est applicable pour chacune des erreurs ou omissions suivantes :

- La caméra qui bouge durant la performance (les fonctions de zoom/panoramique sont interdites)
- Un objet, une personne ou un animal de compagnie qui entre en scène durant l'exécution du pomsé
- Porter des souliers et/ou se couvrir les mains (p.ex. chaussures, chaussettes, gants, etc.)
- Recommencer la séquence/repartir à zéro
- L'une ou l'autre des erreurs ou omissions suivantes donne lieu à une disqualification :
 - L'athlète exécute un pomsé qui ne figure pas dans la liste des pomsés désignés pour sa division
 - La vidéo ne se conforme pas aux directives d'enregistrement stipulées par la World Taekwondo (se reporter à la section sur les exigences relatives aux vidéos)

POUMSÉ RÉCRÉATIF - PRIX

- Des médailles sont remises aux quatre (4) premiers au classement dans chaque division
 - Les médailles sont envoyées par la poste à l'adresse personnelle de chaque participant(e)

POUMSÉ DE HAUTE PERFORMANCE - COMPÉTITION

POUMSÉ RECONNU - HOMME SOLO OU FEMME SOLO

DIVISION	ÂGE	ANNÉE DE NAISSANCE	POUMSÉ OBLIGATOIRE
Ceintures noires haute performance	Cadet	2010-2012	Les résultats des tirages au sort des compétitions de pomsé sont annoncés le 9 septembre 2024
	Junior	2007-2009	
	U30	1994-2006	
	U40	1984-1993	
	U50	1974-1983	
	U60	1964-1973	
	U65	1959-1963	
O65	1958 ou avant		

TIRAGES AU SORT DES COMPÉTITIONS DE POUMSÉ

- Les résultats des tirages au sort des compétitions de pomsé seront publiés dans le site web de Taekwondo Canada le 9 septembre 2024, avant 12h00 HE au plus tard
- Les pomsés obligatoires désignés des différentes divisions sont énumérés dans les règles de compétition de pomsé de la World Taekwondo

POUMSÉ STYLE LIBRE - HOMME SOLO OU FEMME SOLO

DIVISION	ÂGE	ANNÉE DE NAISSANCE
Ceintures noires haute performance	U17	2007-2012
	O17	2006 ou avant

POUMSÉ DE HAUTE PERFORMANCE - UNIFORME

- Uniformes de compétition de pomsé approuvés par la World Taekwondo

POUMSÉ DE HAUTE PERFORMANCE - DÉDUCTIONS

- Une déduction de -0,3 points de la note de précision est applicable pour les erreurs ou omissions suivantes :
 - Chaque pas supplémentaire que l'athlète doit prendre aux fins de contourner un objet ou parce que l'espace est trop petit



- Chaque mouvement de la main/des pieds que l'arbitre ne peut pas voir parce que le participant sort partiellement du champ de vision de la caméra
- Chaque mouvement de la main/des pieds que l'arbitre ne peut pas voir en raison du mauvais éclairage (p.ex. contre-jour, éclairage trop fort/faible, etc.)
- Une déduction de -0,3 points est applicable pour l'erreur suivante :
 - Dépasser la limite de temps (un pomsé qui dure plus de 90 secondes)
- Une déduction de -0,6 points est applicable pour les erreurs ou omissions suivantes :
 - Le port du mauvais dobok
 - Le port de la mauvaise ceinture
 - Porter des souliers et/ou se couvrir les mains (p.ex. chaussures, chaussettes, gants, etc.)
 - Porter des bijoux
 - Un objet, une personne ou un animal de compagnie qui entre en scène durant la séquence de pomsé
 - Recommencer/Repartir à zéro
- L'une ou l'autre des erreurs ou omissions suivantes donne lieu à une disqualification :
 - La vidéo ne se conforme pas aux directives d'enregistrement stipulées par la World Taekwondo (se reporter à la section sur les exigences relatives aux vidéos)
 - La vidéo a été montée ou l'on peut raisonnablement conclure qu'un montage a été effectué
 - Tout affichage de messages politiques/religieux ou de drapeaux de CNO non-reconnus
 - Des mouvements de la caméra durant la performance (panoramique ou zoom)
 - L'athlète exécute un pomsé qui ne figure pas dans la liste de pomsés désignés pour sa division

POUMSÉ DE HAUTE PERFORMANCE - PRIX

- **Prix de la première place**
 - Tous les athlètes qui terminent à la tête du classement de leur division aux compétitions de pomsé de haute performance recevront en guise de prix des tablettes Samsung Galaxy
- Des médailles sont remises aux quatre (4) premiers au classement dans chaque division
 - Les médailles sont envoyées par la poste à l'adresse personnelle de chaque participant(e)

PARA POMSÉ - COMPÉTITION

HOMME SOLO OU FEMME SOLO

DIVISION	CLASSE	ÂGE	ANNÉE DE NAISSANCE	POUMSÉ OBLIGATOIRE
Ceinture noire	P20	U30	1993-2005	Un (1) pomsé, au choix de l'athlète
		O30	1992 ou avant	

PARA POMSÉ - UNIFORME

- N'importe quel uniforme du style de la World Taekwondo (WT)

PARA POMSÉ - DÉDUCTIONS

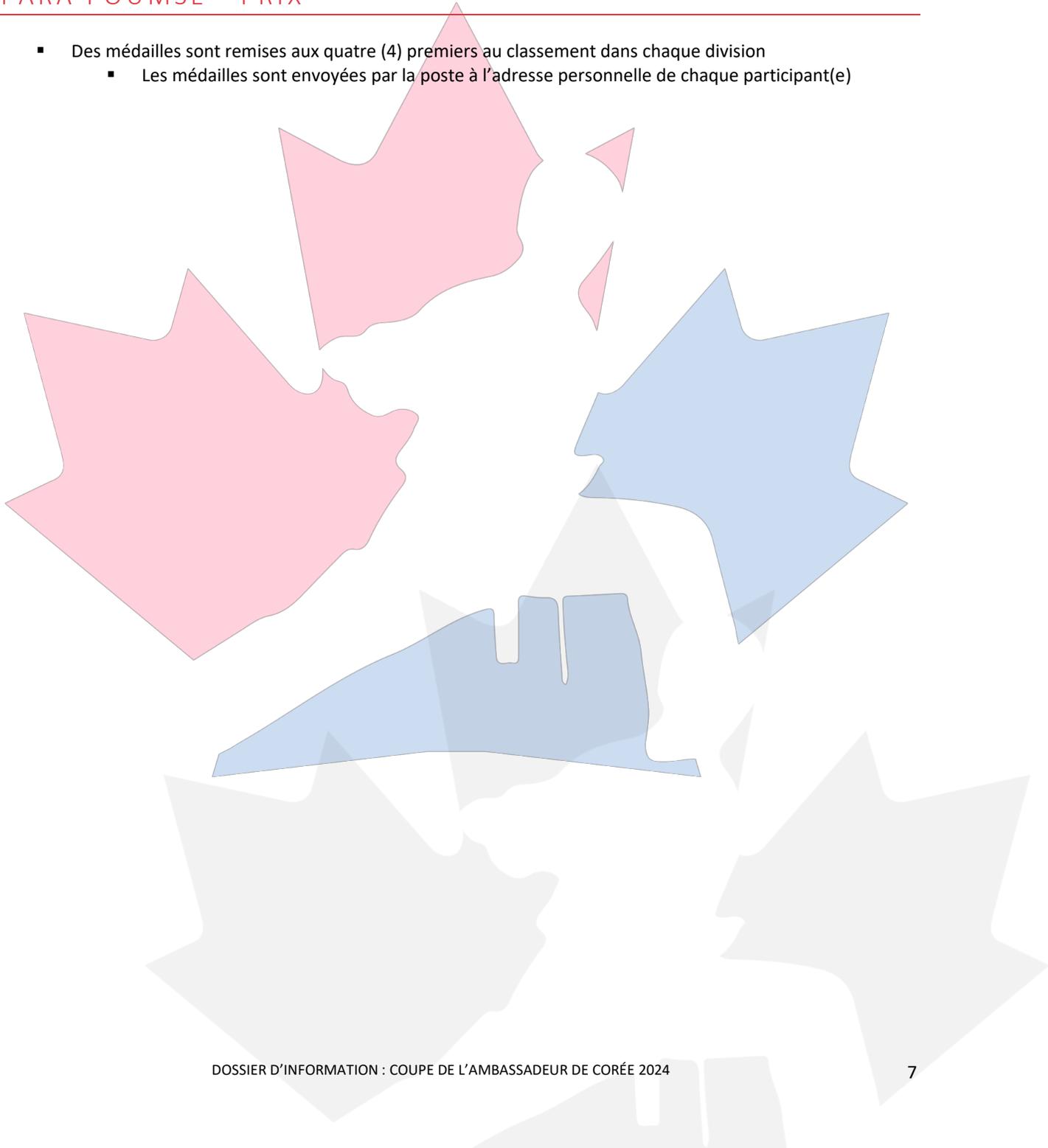
- Des déductions majeures d'erreur de précision (-0,3) sont applicables pour chaque instance de :
 - Pas supplémentaire devenu nécessaire pour contourner un objet ou parce que l'espace est trop petit
 - Omission de kihap et/ou taper le pied
 - Mouvement de la main et/ou du pied en dehors du champ de visibilité de la caméra ou difficile à cerner à cause d'un mauvais éclairage
- Une déduction ponctuelle de 0,6 points est applicable pour chacune des erreurs ou omissions suivantes :



- La caméra qui bouge durant la performance (les fonctions de zoom/panoramique sont interdites)
- Un objet, une personne ou un animal de compagnie qui entre en scène durant l'exécution du pomsé
- Porter des souliers et/ou se couvrir les mains (p.ex. chaussures, chaussettes, gants, etc.)
- Recommencer la séquence/repartir à zéro
- L'une ou l'autre des erreurs ou omissions suivantes donne lieu à une disqualification :
 - L'athlète exécute un pomsé qui ne figure pas dans la liste de pomsés désignés pour sa division
 - La vidéo ne se conforme pas aux directives d'enregistrement stipulées par la World Taekwondo (se reporter à la section sur les exigences relatives aux vidéos)

PARA POMSÉ - PRIX

- Des médailles sont remises aux quatre (4) premiers au classement dans chaque division
 - Les médailles sont envoyées par la poste à l'adresse personnelle de chaque participant(e)



ANNEXE A

Je reconnais que, pour m'inscrire à l'événement, je dois accepter et me soumettre aux modalités et conditions suivantes :

Je, soussigné(e), confirme par le présent que j'ai 18 ans ou plus ou que je suis le parent/le tuteur d'un(e) participant(e) ayant moins de 18 ans.

1. Je comprends que, pour participer à l'événement, je dois contracter une assurance adéquate dans le cas où j'aurais besoin d'une intervention médicale d'urgence. Les organisateurs de l'événement peuvent me demander de soumettre des preuves de ma couverture d'assurance à titre de condition de participation.
2. Je suis pleinement conscient(e) des risques que je pourrais encourir et du niveau d'aptitude physique nécessaire pour participer à cet événement. J'accepte que les organisateurs de l'événement et leurs mandataires ne peuvent pas être tenus responsables de quelque préjudice ou de quelque perte que ce soit, quelle qu'en soit la cause.
3. Je n'ai pas subi une commotion cérébrale aux suites de laquelle je n'ai pas obtenu une autorisation médicale à concourir, et je n'ai pas non plus subi une commotion cérébrale au cours des 30 derniers jours pour laquelle je ne me suis pas fait soigner.
4. Je comprends qu'il est attendu que j'aie suivi la formation Prendre une tête d'avance, et que j'aie pris conscience des démarches de retour au jeu à la suite d'une commotion cérébrale.
5. J'accepte que Taekwondo Canada et ses représentants me photographient ou enregistrent des vidéos de mes performances à des fins de promotion.
6. Je comprends que tous les frais sont NON-REMBOURSABLES.
7. Je comprends que tous les athlètes et leurs clubs sont tenus de s'inscrire avec Taekwondo Canada avant de s'inscrire à cet événement.
8. J'ai examiné et je comprends les politiques antidopage de Taekwondo Canada, de l'AMA, et du CCES.
9. Les athlètes et les entraîneurs doivent se soumettre aux politiques de l'Agence mondiale antidopage (AMA). Je comprends que, à titre de participant(e), je suis susceptible d'être assujetti(e) aux contrôles antidopage, de même pour tout(e) athlète sous ma tutelle.
10. J'ai examiné et pris conscience des substances interdites identifiées par l'AMA et figurant sur la liste des substances et méthodes interdites.
11. Je comprends qu'un athlète doit faire état de toute Autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUFT) pour tout médicament pris pour une maladie ou pour toute autre raison médicale, si ledit médicament est inclus dans la liste des interdictions 2024 de l'AMA. Tous les détails sur les AUFT sont disponibles [ici](#).